

COOPERATION INTERNATIONALE**Accueil d'une délégation malienne dans le cadre d'Ivry-en-fête****EXPOSE DES MOTIFS**

Le 26 mai 2005, la ville d'Ivry-sur-Seine et la commune rurale de Dianguiré (Mali) ont signé un protocole de jumelage-coopération. Ce partenariat s'inscrit dans des relations partenariales basées sur des principes d'égalité, de solidarité, de subsidiarité et de réciprocité et dans un esprit de la culture de la paix.

Le protocole définit que « des programmes et projets pluriannuels d'action constitueront la base des échanges de coopération entre les populations » et « feront alors l'objet de convention spécifique ». Dans cet esprit, un programme de coopération triennal a été signé en 2007 par les deux collectivités et leurs partenaires : AMSICD¹, Comité de jumelage, Association de développement de la commune de Dianguiré. Le programme, arrivé à son terme fin 2009, a permis la réalisation de nombreuses actions inscrites dans 6 volets :

- 1) Eau, hygiène et assainissement,
- 2) Aide à la scolarisation et aux échanges interculturels,
- 3) Santé communautaire,
- 4) Soutien aux activités génératrices de revenus pour les femmes,
- 5) Sensibilisation des migrants, ressortissants de Dianguiré en France et de leurs enfants,
- 6) Renforcement institutionnel.

Une délégation municipale s'est rendue au Mali en janvier 2010 et a permis de faire un bilan des actions engagées et de dégager de nouvelles pistes. A cette occasion a été évoqué le renouvellement du programme de coopération et l'invitation des partenaires maliens à Ivry-en-fête 2010.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du Mali et de l'élaboration du nouveau programme de coopération, le stand municipal d'Ivry-en-fête revêtira les couleurs du Mali. Ce temps fort clôturera la présentation de l'exposition Mali-sur-Seine présentée durant deux mois à l'espace Gérard Philipe et dans le cadre de laquelle sont organisées différentes initiatives (rencontres-débat, contes, projection, etc.)

¹ AMSCID : Association malienne de solidarité et de coopération internationale.

En dehors de la fête, la présence de la délégation malienne sera l'occasion de travailler au renforcement du partenariat, via différents objectifs :

- Finaliser le programme de coopération 2010-2012 qui sera soumis à un prochain Conseil municipal avant signature par l'ensemble des partenaires,
- Rencontrer les services municipaux et partenaires impliqués dans les actions de coopération (SMJ, IFSI² Charles Foix, etc.),
- Permettre au nouveau Maire de Dianguirde de découvrir Ivry et ses alentours.

Je vous propose donc d'approuver la venue d'une délégation malienne et la prise en charge des frais inhérents d'un montant d'environ 5 000 euros (transport, hébergement, frais de séjour, rencontres).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

² IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.

COOPERATION INTERNATIONALE

Accueil d'une délégation malienne dans le cadre d'Ivry-en-fête

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

vu sa délibération du 26 mai 2005 approuvant le protocole de jumelage-coopération entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la commune rurale de Dianguiré au Mali,

considérant le bilan positif des actions réalisées dans le cadre du programme de coopération 2007-2009,

considérant le travail de partenariat entre les deux collectivités, le comité de jumelage d'Ivry-sur-Seine, l'association de développement de la commune de Dianguiré et l'association malienne AMSCID,

considérant que la venue de la délégation malienne s'inscrit dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du Mali à l'occasion duquel la ville a présenté l'exposition Mali-sur-Seine,

considérant que la venue de la délégation malienne sera l'occasion de finaliser le nouveau programme de coopération 2010-2012,

considérant que cet événement contribuera à la sensibilisation du public et permettra d'informer sur les échanges solidaires avec le Mali (Village du monde, séjour jeunesse, etc.),

considérant la finalisation durant cette période du nouveau programme susvisé et la participation des partenaires maliens aux différentes initiatives,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'accueil pendant une semaine d'une délégation malienne à l'occasion d'Ivry-en-fête.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la venue d'une délégation malienne pour un montant de 5 000 € couvrant notamment le transport, l'hébergement et les frais de séjour.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010